

Landesbibliothek Oldenburg

Digitalisierung von Drucken

De L'Esprit Des Loix

Ou Du Rapport Que Les Loix Doivent Avoir Avec La Constitution De
Chaque Gouvernement, Les Moeurs, Le Climat, La Religion, Le Commerce,
&c.

Montesquieu, Charles de

Amsterdam, 1749

Livre Neuvieme. Des Loix Dans Le Rapport Qu'elles Ont Avec La Force
Defensive.

urn:nbn:de:gbv:45:1-600

LIVRE
NEU-
VIÈME.

Chap. I.



L I V R E N E U V I È M E .

D E S L O I X

D A N S L E R A P P O R T Q U' E L L E S O N T

A V E C

L A F O R C E D E F E N S I V E .

C H A P I T R E P R E M I E R .

Comment les Républiques pourvoient à leur sûreté.

SI une République est petite, elle est détruite par une force étrangère; si elle est grande, elle se détruit par un vice intérieur (1).

Ce double inconvénient infecte également les Démocraties & les Aristocraties, soit qu'elles soient bonnes, soit qu'elles soient mauvaises. Le mal est dans la chose même; il n'y a aucune forme qui puisse y remédier.

Ainsi il y a grande apparence que les hommes auroient été à la fin obligés de vivre toujours sous le Gouvernement d'un seul, s'ils n'avoient imaginé une manière de Constitution qui a tous les avantages intérieurs du Gouvernement Républicain & la force extérieure du Monarchique. Je parle de la République fédérative.

Cette forme de Gouvernement est une convention par laquelle plusieurs Corps politiques consentent à devenir citoyens d'un État plus grand qu'ils veulent former. C'est une Société de Sociétés, qui en font une nouvelle, qui peut s'aggrandir par de nouveaux associés, jusqu'à ce que sa puissance suffise à la sûreté de ceux qui se sont unis.

Ce furent ces associations qui firent fleurir si longtems le Corps de la Grèce. Par elles les Romains attaquèrent l'Univers, & par elles seules l'Univers se défendit contre eux; & quand Rome fut parvenue au comble de sa grandeur, ce fut par des associations derrière le Danube & le Rhin, associations que la frayeur avoit fait faire, que les Barbares purent lui résister.

C'est par-là que la Hollande (2), l'Allemagne, les Liges Suisses sont regardées en Europe comme des Républiques éternelles.

Les

(1) *Fato potest, non sua vi nixa*, Tacite.

(2) Elle est formée par environ cinquante Républiques, toutes différentes les unes des autres, État des Provinces Unies, par Mr. Janison.

Les associations des Villes étoient autrefois plus nécessaires qu'elles ne le sont aujourd'hui. Une Cité sans puissance couroit de plus grands périls. La conquête lui faisoit perdre, non seulement la puissance exécutive & la législative, comme aujourd'hui; mais encore tout ce qu'il y a de propriété parmi les hommes (1).

Cette sorte de République capable de résister à la force extérieure, peut se maintenir dans sa grandeur sans que l'intérieur se corrompe; la forme de cette Société prévient tous les inconvéniens.

Celui qui voudroit usurper ne pourroit guère être également accrédité dans tous les Etats confédérés. S'il se rendoit trop puissant dans l'un, il allarmeroit tous les autres; s'il subjugoit une partie, celle qui seroit libre encore pourroit lui résister avec des forces indépendantes de celles qu'il auroit usurpées, & l'accabler avant qu'il eût achevé de s'établir.

S'il arrive quelque sédition chez un des membres confédérés, les autres peuvent l'appaiser. Si quelques abus s'introduisent quelque part, ils sont corrigés par les parties saines. Cet Etat peut périr d'un côté sans périr de l'autre; la Confédération peut être dissoute & les Confédérés rester Souverains.

Composé de petites Républiques, il jouit de la bonté du Gouvernement intérieur de chacune; & à l'égard du dehors, il a, par la force de l'association, tous les avantages des grandes Monarchies.

CHAPITRE II.

Que la Constitution FÉDERATIVE doit être composée d'Etats de même nature, sur-tout d'Etats Républicains.

LES Cananéens furent détruits, parce que c'étoient de petites Monarchies qui ne s'étoient point confédérées, & qui ne se défendirent pas en commun. C'est que la nature des petites Monarchies, n'est pas la confédération.

La République fédérative d'Allemagne est composée de Ville libres & de petits Etats soumis à des Princes. L'expérience fait voir qu'elle est plus imparfaite que celle de Hollande & de Suisse.

L'esprit de la Monarchie est la guerre & l'aggrandissement: l'esprit de la République est la paix & la modération. Ces deux sortes de Gouvernement ne peuvent que d'une manière forcée subsister dans une République fédérative.

Aussi voyons-nous dans l'Histoire Romaine, que lorsque les Védiens eurent choisi un Roi, toutes les petites Républiques de Toscane les abandonnèrent. Tout fut perdu en Grèce, lorsque les Rois de Macédoine obtinrent une place parmi les Amphictions.

(1) Liberté civile, biens, femmes, enfans, temples & sépultures même. La

LIVRE.

NEU-

VIÈME.

Chap. I.

§ II.



LIVRE
N E U-
VIÈME.

La République fédérative d'Allemagne, composée de Princes & de Villes libres, subsiste parce qu'elle a un Chef, qui est en quelque façon le Magistrat de l'Union, & en quelque façon le Monarque.

Chap. III.
§ IV.

CHAPITRE III.

Autres choses requises dans la République fédérative.

DANS la République de Hollande une Province ne peut faire une alliance sans le consentement des autres. Cette Loi est très bonne & même nécessaire dans la République fédérative. Elle manque dans la Constitution Germanique, où elle préviendroit les malheurs qui y peuvent arriver à tous les Membres, par l'imprudence, l'ambition ou l'avarice d'un seul. Une République qui s'est unie par une confédération politique, s'est donnée toute entière, & n'a plus rien à donner.

Il est difficile que les Etats qui s'associent, soient de même grandeur & aient une puissance égale. La République des Lyciens (a) étoit une association de vingt-trois Villes; les grandes avoient trois voix dans le Conseil commun, les médiocres deux, les petites une. La République de Hollande est composée de sept Provinces, grandes ou petites, qui ont chacune une voix.

(a) Strabon, Liv. 4.

(b) Ibid.

Les Villes de Lycie (b) payoient les charges selon la proportion des suffrages. Les Provinces de Hollande ne peuvent suivre cette proportion; il faut qu'elles suivent celle de leur Puissance.

(c) Ibid.

En Lycie (c) les Juges & les Magistrats des Villes étoient élus par le Conseil commun, & selon la proportion que nous avons dite. Dans la République de Hollande ils ne sont point élus par le Conseil commun, & chaque Ville nomme ses Magistrats. S'il falloit donner un modèle d'une belle République fédérative, je prendrois la République de Lycie.

CHAPITRE IV.

Comment les Etats Despotiques pourvoyent à leur sûreté.

COMME les Républiques pourvoyent à leur sûreté en s'unissant, les Etats Despotiques le font en se séparant & en se tenant, pour ainsi dire, seuls. Ils sacrifient une partie du païs, ravagent les frontières & les rendent désertes; le Corps de l'Empire devient inaccessible.

Il est reçu en Géométrie que plus les Corps ont d'étendue, plus leur circonférence est relativement petite. Cette pratique de dévaster les frontières est donc plus tolérable dans les grands Etats que dans les médiocres.

Cet

Cet Etat peut faire contre lui-même tout le mal que pourroit faire un cruel ennemi, mais un ennemi qu'on ne pourroit arrêter.

L'Etat Despotique se conserve par une autre sorte de séparation, qui se fait en mettant les Provinces éloignées entre les mains d'un Prince qui en soit feudataire. Le Mogol, la Perse, les Empereurs de la Chine ont leurs feudataires; & les Turcs se sont très bien trouvés d'avoir mis entre leurs ennemis & eux les Tartares, les Moldaves, les Valaques, & autrefois les Transilvains.

LIVRE
NEU-
VIÈME.
Chap. V.
CVI.

CHAPITRE V.

Comment la Monarchie pourroit à sa sûreté.

LA Monarchie ne se détruit pas elle-même comme l'Etat Despotique; mais un Etat d'une grandeur médiocre pourroit être d'abord envahi. Elle a donc des places fortes qui défendent ses frontières, & des armées pour défendre ses places fortes. Le plus petit terrain s'y dispute avec art, avec courage, avec opiniâtreté. Les Etats Despotiques font entr'eux des invasions; il n'y a que les Monarchies qui fassent la guerre.

Les Places fortes appartiennent aux Monarchies; les Etats Despotiques craignent d'en avoir. Ils n'osent les confier à personne; car personne n'y aime l'Etat & le Prince.

CHAPITRE VI.

De la force défensive des Etats en général.

POUR qu'un Etat soit dans sa force, il faut que sa grandeur soit telle, qu'il y ait un rapport de la vitesse avec laquelle on peut exécuter contre lui quelque entreprise, & la promptitude qu'il peut employer pour la rendre vaine. Comme celui qui attaque peut d'abord paroître par-tout, il faut que celui qui défend puisse se montrer par-tout aussi, & par conséquent que l'étendue de l'Etat soit médiocre, afin qu'elle soit proportionnée au degré de vitesse que la Nature a donnée aux hommes pour se transporter d'un lieu à un autre.

La France & l'Espagne sont précisément de la grandeur requise. Les forces se communiquent si bien qu'elles se portent d'abord là où l'on veut, les armées s'y joignent & passent rapidement d'une frontière à l'autre, & on n'y craint aucune des choses qui ont besoin d'un certain tems pour être exécutées.

En France, par un bonheur admirable, la Capitale se trouve plus près des différentes frontières justement à proportion de leur foiblesse; & le Prince y voit mieux chaque partie de son pays à mesure qu'elle est plus exposée.

Tome I.

O

Mais



LIVRE
NEU-
VIÈME.
Chap. VI.
Et VII.

Mais lorsqu'un vaste Etat, tel que la Perse, est attaqué, il faut plusieurs mois pour que les Troupes dispersées puissent s'assembler; & on ne force pas leur marche pendant tant de tems, comme on fait pendant quinze jours. Si l'armée qui est sur la frontière est battue, elle est sûrement dispersée, parce que ses retraites ne sont pas prochaines. L'Armée victorieuse qui ne trouve pas de résistance, s'avance à grandes journées, paroît devant la Capitale & en forme le siège, lorsqu'à-peine les Gouverneurs des Provinces peuvent être avertis d'envoyer du secours. Ceux qui jugent la révolution prochaine, la hâtent en n'obéissant pas. Car des gens fidèles uniquement parce que la punition est proche, ne le sont plus dès qu'elle est éloignée; ils travaillent à leurs intérêts particuliers. L'Empire se dissout, la Capitale est prise, & le Conquérant dispute les Provinces avec les Gouverneurs.

La vraie puissance d'un Prince ne consiste pas tant dans la facilité qu'il a à conquérir, que dans la difficulté qu'il y a à l'attaquer, & si j'ose parler ainsi, dans l'immutabilité de sa condition. Mais l'agrandissement des Etats leur fait montrer de nouveaux côtés par où on peut les prendre.

Ainsi, comme les Monarques doivent avoir de la sagesse pour augmenter leur puissance, ils ne doivent pas avoir moins de prudence afin de la borner. En faisant cesser les inconvéniens de la petitesse, il faut qu'ils ayent toujours l'œil sur les inconvéniens de la grandeur.

C H A P I T R E VII.

Réflexion.

Les ennemis d'un grand Prince qui a si longtems régné, l'ont mille fois accusé, plutôt, je crois, sur leurs craintes que sur leurs raisons, d'avoir formé & conduit le projet de la Monarchie universelle. S'il y avoit réussi, rien n'auroit été plus fatal à l'Europe, à ses anciens Sujets, à lui, à sa famille. Le Ciel qui connoit les vrais avantages, l'a mieux servi par des défaites qu'il n'auroit fait par des victoires. Au-lieu de le rendre le seul Roi de l'Europe, il le favorisa plus en le rendant le plus puissant de tous.

Sa Nation, qui dans les Païs étrangers n'est jamais touchée que de ce qu'elle a quitté; qui en partant de chez elle regarde la gloire comme le souverain Bien, & dans les Païs éloignés comme un obstacle à son retour; qui indispose par ses bonnes qualités même, parce qu'elle paroît y joindre du mépris; qui peut supporter les blessures, les périls & les fatigues, & non pas la perte de ses plaisirs; qui n'aime rien tant que sa gayeté, & se console de la perte d'une bataille lorsqu'elle a chanté le Général; cette Nation, dis je, n'auroit jamais été jusqu'au bout d'une entreprise qui ne peut manquer dans un païs sans manquer dans tous les autres, ni manquer un moment sans manquer pour toujours.

C H A-



CHAPITRE VIII.

LIVRE
NEU-
VIÈME.*Cas où la force défensive d'un Etat est inférieure à sa force offensive.*Chap. VIII.
IX. & X.

C'ÉTOIT le mot du Sire de Coucy au Roi Charles V. „ que les Anglois ne sont jamais si foibles ni si aisés à vaincre que chez eux”. C'est ce qu'on disoit des Romains; c'est ce qu'éprouvèrent les Carthaginois; c'est ce qui arrivera à toute Puissance qui a envoyé au loin des armées, pour réunir par la force de la Discipline & du Pouvoir militaire ceux qui sont divisés chez eux par des intérêts politiques ou civils. L'Etat se trouve foible à cause du mal qui reste toujours, & il a été encore affoibli par le remède.

La maxime du Sire de Coucy est une exception de la règle générale qui veut qu'on n'entreprenne point de guerres lointaines. Et cette exception confirme bien la règle, puisqu'elle n'a lieu que contre ceux qui les ont eux-mêmes entreprises.

CHAPITRE IX.

De la force relative des Etats.

TOUTE grandeur, toute force, toute puissance est relative. Il faut bien prendre garde qu'en cherchant à augmenter la grandeur réelle, on ne diminue la grandeur relative.

Sous le Règne de Louis XIV. la France fut au plus haut point de sa grandeur relative. L'Allemagne n'avoit point encore les grands Monarques qu'elle a eus depuis. L'Italie étoit dans le même cas. L'Ecosse & l'Angleterre ne formoient point un Corps de Monarchie. L'Arragon n'en formoit pas un avec la Castille; les parties séparées de l'Espagne en étoient affoiblies, & l'affoiblissoient; la Moscovie n'étoit pas plus connue en Europe que la Crimée.

CHAPITRE X.

De la foiblesse des Etats voisins.

LORSQU'ON a pour voisin un Etat qui est dans sa décadence, on doit bien se garder de hâter sa ruine, parce qu'on est à cet égard dans la situation la plus heureuse où l'on puisse être; n'y ayant rien de si commode pour un Prince que d'être auprès d'un autre qui reçoit pour lui tous les coups & tous les outrages de la Fortune. Et il est rare que par la conquête d'un pareil Etat on augmente autant en puissance réelle, qu'on a perdu en puissance relative.

